

## Règles de fonctionnement du site UVC

### ARTICLE 1

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

### ARTICLE 2 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il est formellement interdit aux stagiaires (vétérinaires en cours de formation) :

- de communiquer à quiconque ses codes d'accès au site UVC et identifiants,
- de partager avec des tiers les formations en ligne qui lui sont fournies par l'UVC,
- toute reproduction totale ou partielle du contenu du site UVC est strictement interdite.

### ARTICLE 3 : RÉSILIATION

Conformément aux Conditions Générales d'Utilisation du site UVC, la Direction se réserve la possibilité de résilier une formation, sans délai ni remboursement, si l'une des infractions mentionnées à l'article 2 est avérée.

### ARTICLE 4 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas d'impossibilité pour un stagiaire, de suivre l'intégralité d'une formation dans le délai d'un an imparti, ce dernier, sur simple demande par mail à la Direction du site UVC ([contact@uvcardio.fr](mailto:contact@uvcardio.fr)) peut transmettre une demande de prorogation du délai de formation.

### ARTICLE 5 : CGU

Les Conditions Générales d'Utilisation du site UVC sont détaillées sur la [page CGU](#).

### ARTICLE 6

Un exemplaire de ce règlement est disponible sur la [page PROGRAMMES – OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES](#).